

## COMMUNE de ST-CLAUD SEANCE N°3 du 12 avril 2022

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an Deux Mil Vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Maire.
Présents :	12	
Votants :	13	
Date de la convocation du Conseil :	06/04/2022	

Présents : Mmes DERRAS Michèle, PINET Laurence, DUPONT Pascale, BRISARD Sylviane, CANOINE Delphine, PREVOTEL Sylvie ;  
MM. DUBUISSON Pascal, GILLARDEAU Michaël, MEMIN Frédéric, OUY Mathieu, BERISSET Anthony, GODINEAU Thomas ;

Absents excusés : Mme BAUDIN Stéphanie  
MM. FRETILLERE Thierry, DUCOURET Philippe

Pouvoirs : Mme Stéphanie BAUDIN à M. DUBUISSON Pascal.

Monsieur GODINEAU Thomas a été désigné secrétaire de séance.

### Délibération N° 120422/01

#### **OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2022**

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 4 mars 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2022 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Délibération N° 120422/02

#### **OBJET : Service Assainissement. Arrêté du Compte de gestion 2021 du trésorier.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **Délibération N° 120422/03**

#### **OBJET : Service Transport Scolaire. Arrêté du Compte de gestion 2021 du trésorier.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **Délibération N° 120422/04**

#### **OBJET : Service Général Commune. Arrêté du Compte de gestion 2021 du trésorier.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Monsieur DUBUISSON quitte la séance.

Présentation des résultats 2021 Assainissement :

<b>Compte Administratif 2021</b>									
<b>ASSAINISSEMENT</b>									
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES- DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2021	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
<i>rappel 2020</i>	35 117,37	85 104,71	-49 987,34		94 453,75	44 466,41	1 984,80		42 481,61
SECTION INVESTISSEMENT	28 521,31	35 161,96	-6 640,65		44 466,41	<b>37 825,76</b>			<b>37 825,76</b>
<i>rappel 2020</i>	78 522,26	67 190,58	11 331,68		74 187,41	85 519,09			85 519,09
SECTION FONCTIONNEMENT	78 848,64	58 828,56	20 020,08		85 519,09	<b>105 539,17</b>			<b>105 539,17</b>
								2020	128 000,70
							<b>TOTAL</b>	<b>2021</b>	<b>143 364,93</b>

### Délibération N° 120422/05

#### **OBJET : Approbation du compte administratif du budget Communal de l'assainissement 2021.**

.Sous la présidence de Mme DERRAS Michèle adjointe au Maire, élue par l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal de l'assainissement 2021, qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 58 828.56 €

Recettes : 78 848.64 €

Résultat 2020 reporté : 85 519.09 €

Excédent de clôture : 105 539.17 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 35 161.96 €

Recettes : 28 521.31 €

Résultat 2020 reporté : 44 466.41 €

Excédent de clôture : 37 825.76 €

Restes à réaliser : NEANT

Hors de la présence de M. DUBUISSON Pascal, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de l'assainissement 2021.

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Présentation des résultats 2021 Transport Scolaire :

<b>Compte Administratif 2021</b>									
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>									
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES- DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2021	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
<i>rappel 2020</i>	0,00	13 300,00	-13 300,00			-13 300,00			-13 300,00
SECTION INVESTISSEMENT	13 300,00	0,00	13 300,00	-13 300,00		0,00			0,00
<i>rappel 2020</i>	20 274,80	2 715,14	17 559,66			17 559,66			17 559,66
SECTION FONCTIONNEMENT	4 402,31		4 402,31		4 259,66	8 661,97			8 661,97
								2020	4 259,66
							<b>TOTAL</b>	<b>2021</b>	<b>8 661,97</b>

### Délibération N° 120422/06

#### **OBJET : Approbation du compte administratif du budget communal du Transport scolaire 2021.**

Sous la présidence de Mme DERRAS Michèle adjointe au Maire, élue par l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal du transport scolaire 2021, qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : NEANT

Recettes : 4 402.31 €

Résultat 2020 reporté : 4 259.66 €

Excédent de clôture : 8 661.97 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : NEANT

Recettes : 13 300 €

Résultat déficitaire 2020 reporté : 13 300 €

Résultat de clôture : 0 €

Restes à réaliser : NEANT

Hors de la présence de M. DUBUISSON Pascal, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal du transport scolaire 2021.

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Présentation des résultats 2021 Commune :

<b>Compte Administratif 2021</b>									
<b>COMMUNE</b>									
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES- DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2021	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
<i>rappel 2020</i>	313 709,92	349 259,87	-35 549,95		231 999,58	196 449,63	-58 996,81		137 452,82
SECTION INVESTISSEMENT	286 965,70	227 737,23	59 228,47		196 449,63	<b>255 678,10</b>	<b>-118 550,19</b>		<b>137 127,91</b>
<i>rappel 2020</i>	984 986,37	826 069,02	158 917,35		68 086,84	227 004,19			227 004,19
SECTION FONCTIONNEMENT	1 062 630,54	842 845,13	219 785,41		62 004,19	<b>281 789,60</b>			<b>281 789,60</b>
							2020		<b>364 457,01</b>
							<b>TOTAL 2021</b>		<b>418 917,51</b>

### Délibération N° 120422/07

#### **OBJET : Approbation du compte administratif du budget Général de la commune 2021.**

Sous la présidence de Mme DERRAS Michèle adjointe au Maire, élue par l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget général de la commune 2021, qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 842 845.13 €

Recettes : 1 062 6300.54 €

Résultat 2020 reporté : 62 004.19 €

Excédent de clôture : 281 789.60 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 227 737.23 €

Recettes : 286 965.70 €

Résultat 2020 reporté : 196 449.63 €

Excédent de clôture : 255 678.10 €

Restes à réaliser : 118 550.19 €

Excédent de clôture avec reste à réaliser : 137 127,91 €

Hors de la présence de M. DUBUISSON Pascal, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Général de la commune 2021.

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Monsieur DUBUISSON rejoint la séance.

### **Délibération N° 120422/08**

#### **OBJET : Affectation du résultat de l'année 2021 - Service ASSAINISSEMENT -**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021, par le Conseil Municipal,

- Vu les résultats ci-dessous :

- Investissement : un excédent de 37 825.76 €
- Fonctionnement : un excédent de 105 539.17 €

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Adopte les résultats 2021 ci-dessus et décide la reprise suivante :

Section d'investissement :

- Ligne 001 « Excédent d'investissement Reporté » : 37 825.76 €
- Ligne 1068 « Excédents de fonctionnement Capitalisés » : 10 000.00 €

Et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au compte suivant :

- Ligne 002 « Excédent de fonctionnement Reporté » : 95 539.17 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Délibération N° 120422/09****OBJET : Approbation du Budget Primitif 2022 - Service ASSAINISSEMENT -**

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 pour le service assainissement présenté et qui se résume comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	164 971.53	69 432.36
		+	+
<b>REPORTS</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté	/	95 539.17
		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>164 971.53</b>	<b>164 971.53</b>

**INVESTISSEMENT**

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	75 936.95	38 111.19
		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	/	/
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	37 825.76
		=	=
	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>75 936.95</b>	<b>75 936.95</b>



## Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 pour le service assainissement,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	164 971.53 €	164 971.53 €
Investissement	75 936.95 €	75 936.95 €
Total	240 908.48 €	240 908.48 €

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération N° 120422/10

### OBJET : Affectation du résultat de l'année 2021 - Service TRANSPORT SCOLAIRE -

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021, par le Conseil Municipal,

- Vu les résultats ci-dessous :

- Investissement : un excédent de NEANT
- Fonctionnement : un excédent de 8 661.97 €

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Adopte les résultats 2021 ci-dessus et décide la reprise suivante :

Section d'investissement :

- Ligne 001 « Excédent d'investissement Reporté » : NEANT

Et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au compte suivant :

- Ligne 002 « Excédent de fonctionnement Reporté » : 8 661.97 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### Délibération N° 120422/11

### **OBJET : Approbation du Budget Primitif 2022 - Service TRANSPORT SCOLAIRE -**

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 pour le service transport scolaire présenté et qui se résume comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>11 161.97</b>	<b>2 500.00</b>
		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	/	<b>8 661.97</b>
		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>11 161.97</b>	<b>11 161.97</b>

#### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>3 800.00</b>	<b>3 800.00</b>
		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent</b>	/	/
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	/	/
		=	=

<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>3 800.00</b>	<b>3 800.00</b>
---	-----------------	-----------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 pour le service transport scolaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 800.00 €	3 800.00 €
Investissement	11 161.97 €	11 161.97 €
Total	14 961.97 €	14 961.97 €

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Délibération N° 120422/12**

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les prévisions budgétaires 2022 et le fait que les bases des impôts directs locaux ne sont pas connues à ce jour, il est proposé de recourir au maintien des taux des impôts communaux,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir les taux comme suit :

- taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022 :
  - 41.39 % : taxe foncière bâti
  - 55.70 % : taxe foncière non bâti
  - 20.30 % : taxe CFE
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

<b>Pour : 8</b>	<b>Contre : 3</b>	<b>Abstention : 1</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

## Délibération N° 120422/13

### **OBJET : Affectation du résultat de l'année 2021 - Service GENERAL COMMUNE -**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021, par le Conseil Municipal,

- Vu les résultats ci-dessous :

- Investissement : un excédent de 255 678.10 €
- Fonctionnement : un excédent de 281 789.60 €

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 118 550.19 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Adopte les résultats 2021 ci-dessus et décide la reprise suivante :

Section d'investissement :

- Ligne 001 « Excédent d'investissement Reporté » : 255 678.10 €
- Ligne 1068 « Excédents de fonctionnement Capitalisés » : 160 000.00 €

Et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au compte suivant :

- Ligne 002 « Excédent de fonctionnement Reporté » : 121 789.60 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Présentation des investissements :**

### **COMMUNE DE SAINT-CLAUD INVESTISSEMENT 2022**

<b>DEPENSES</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Aménagement du Bourg</i>			
cpte 2031	5 000,00		
<i>Eglise</i>			
cpte 21318 sinistre	9 500,00		
cpte 2313 tranche 2	6 500,00		
cpte 2313 tranche 3	15 357,66	cpte 1341 DETR	2 859,29
cpte 2313 tranche 4	90 000,00		
<b>sous-total</b>	<b>121 357,66</b>		

<b>HANGAR</b>		cpte 1341 DETR	13 049,44
cpte 21318	52 000,00	cpte 1323 Département	9 321,00
<b>sous-total</b>	<b>52 000,00</b>	<b>sous total</b>	<b>22 370,44</b>
<b>Ecoles</b>			
cpte 21312 bâtiment	16 000,00		
cpte 2181 aire de jeux	8 200,00		
cpte 2188 cantine	9 726,00	1328 ETAT	6 818,70
<b>sous-total</b>	<b>33 926,00</b>		
<b>Piscine / stade</b>			
cpte 21318 stade porte	1 000,00		
cpte 2113 murs voirie piscine	20 000,00		
cpte 2113 place PMR	2 000,00		
cpte 21318 accès PMR dalles	20 000,00	1323 DEPARTEMENT	22 085,00
<b>sous-total</b>	<b>43 000,00</b>		
<b>Acquisition terrain</b>			
cpte 2111 terrain Bertrand	500,00		
cpte 2111 terrain Balestrat	3 335,00		
Cpte 2111 Terrain Bareau	15 000,00		
cpte 2111 Chez Robinet citerne	1 000,00		
<b>sous-total</b>	<b>19 835,00</b>		
<b>cimetière</b>			
cpte 21316 columbarium	16 000,00		
<b>Etude Maison SIMON</b>			
cpte 2031 ABCISS	4 032,00		
cpte 2313	175 000,00		
<b>sous-total</b>	<b>179 032,00</b>		
<b>Mairie</b>			
cpte 21311 bureaux technicienne	20 000,00	1323 DEPART	7 821,00
cpte 21311 plancher	10 000,00	1347 DSIL	4 382,47
<b>sous-total</b>	<b>30 000,00</b>	1323 DEPART	7 304,00
<b>Matériel de Bureau</b>			
cpte 2183	1 500,00		
<b>matériel</b>			
cpte 2188 matériel	15 756,72	fctva	26 000,00
<b>Travaux divers</b>		<b>Amortissement sdeg</b>	<b>4 925,82</b>
Cpte 21318	9 069,00		
cpte 2313	10 000,00	021 viremt section fonct.	118 339,18
<b>sous-total</b>	<b>19 069,00</b>		
<b>Défense incendie</b>			
cpte 21568 déf. Incendie	19 000,00		
<b>VOIRIE</b>			
cpte 2151 FDAC	30 000,00		
cpte 2151 REVERDO	10 000,00	1323 DEPARTEMENT	3 930,00
<b>sous-total</b>	<b>40 000,00</b>		
<b>PANNEAUX</b>			
<b>cpte21578</b>	<b>15 000,00</b>		
<b>Salles annexes</b>			
<b>Cpte 21318 sinistre</b>	<b>13 898,62</b>		

<i>Peril Chez Chadiat</i>			
Cpte 4541300	<b>3 000,00</b>	1321 anah	<b>8 461,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>627 375,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>235 296,90</b>
EMPRUNT capital	23 000,00	Excédent 2021 reporté	<b>255 678,10</b>
Caution	600,00	Excédent fonctiont 1068	<b>160 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>650 975,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>650 975,00</b>

### Délibération N° 120422/14

### **OBJET : Approbation du Budget Primitif 2022 - Service GENERAL COMMUNE -**

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 pour le service Général de la commune présenté et qui se résume comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>1 088 570.00</b>	<b>966 780.40</b>
		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	/	<b>121 789.60</b>
		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 088 570.00</b>	<b>1 088 570.00</b>

#### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>532 424.81</b>	<b>395 296.90</b>
		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent</b>	<b>118 550.19</b>	/
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	/	<b>255 678.10</b>
		=	=

<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>650 975.00</b>	<b>650 975.00</b>
---	-------------------	-------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 pour le service Général de la Commune,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 088 570.00 €	1 088 570.00 €
Investissement	650 975.00 €	650 975.00 €
Total	1 739 545.00 €	1 739 545.00 €

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

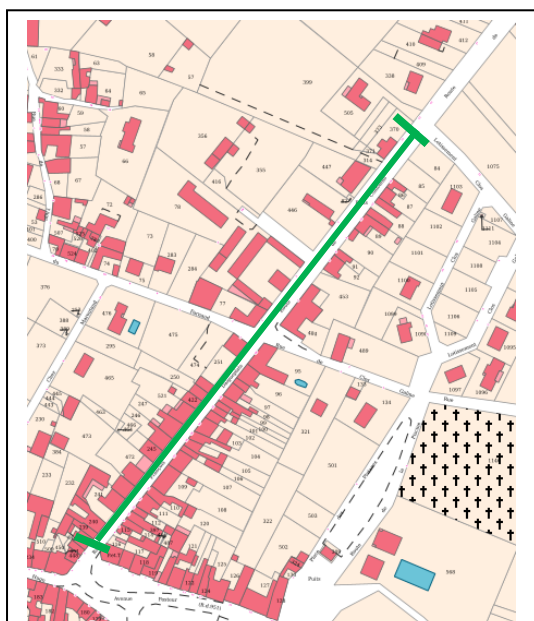
**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N° 120422/15**

**OBJET : Circulation dans la rue François Daigueplats -**



Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs accidents dans la rue François Daigueplats les riverains se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules.

Il est proposé de mettre en place une zone 30 du carrefour de la Poste à la sortie du lotissement Clos Gâline côté route de Confolens.

Cette décision permettra de sécuriser la sortie des écoles et des aménagements seront effectués dans le cadre de l'aménagement du bourg une fois la mise en service de la route reliant la RD 739 et la RD 28.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve l'exposé ci-dessus ;
- Décide la mise en place d'une zone 30 du carrefour de la Poste à la sortie du Lotissement Clos Gâline ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **Délibération N° 120422/16**

#### **OBJET : Modification du Règlement du lotissement Clos Gâline -**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement du lotissement de Clos Gâline, suite à la demande d'un acquéreur.

Il présente les modifications (cf modification n°2 jointe):

- Suppression des lots n°11 (712 m<sup>2</sup>) et 12 (750 m<sup>2</sup>) pour créer un lot n°21 de 1462 m<sup>2</sup> ;
- Suppression de l'accès de l'ancien lot n°12 ;
- Autoriser les poulaillers à condition de ne pas dépasser le nombre de 3 poules, et coqs interdits ;

#### **Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve l'exposé ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

22h Mme BRISARD Sylviane quitte la réunion.

### **Délibération N° 120422/17**

#### **OBJET : Maîtrise d'œuvre – Travaux de mise en sécurité de la Maison SIMON -**

Monsieur le Maire présente le projet de contrat de maîtrise d'œuvre de Mme PERROT pour la réfection de la charpente-couverture plus structure de la maison SIMON sise 2 rue du Farnaud.

La rémunération se décompose comme suit :

- DIAG-AVP : 7 000.00 € HT
- PRO-DCE : 4 300.00 € HT
- ACT : 1 100.00 € HT
- DET-AOR-VISA : 4 300.00 € HT



Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte la proposition de Mme PEROT Françoise ;
- Demande à Monsieur le Maire de négocier le montant forfaitaire qui s'élève à 16 700 € HT
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

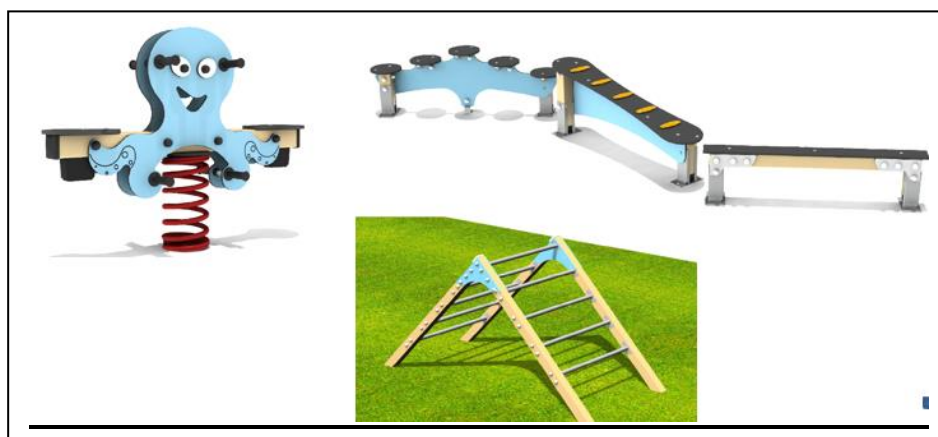
Abstention : 0

### **Projet aménagement aire de jeux Ecole Maternelle :**

M. le Maire présente un projet d'aménagement de l'aire de jeux dans le parc de l'école Maternelle.

Celui-ci est composé de nouveaux équipements ludiques afin de remplacer ceux qui ont été supprimés.

Le montant de cet aménagement se décompose comme suit :



<del>Echelle double :</del>	<del>752.00 € HT</del>
Circuit équilibre :	1 856.00 € HT
Jeu ressort pieuvre :	935.00 € HT
Panneau :	220.00 € HT
Table :	702.00 € HT
Sol amortissant :	2 052.00 € HT
Installation :	550.00 € HT
Remise :	<del>-250.00 € HT</del>
	6 065.00 € HT

La séance est levée 23h00